

REGLEMENT 2017 « TRAIL DU CHABLISIEN » A BEINES

- 1) L'association Bzou Auxerre Bzou (B.A.B) organise, avec la Mairie de Beines, le 3ème trail du Chablisien, à Beines, le dimanche 14 mai 2017 à partir de 09 h 00.
- 2) L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, hommes et femmes, nés en 1999 et avant.
- 3) Une marche de 13 km à 9 h 00, le 23 km à 9 h 30, le trail de 13 km partira à 10 h 00.
- 4) Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés d'une fédération bénéficient de garanties accordées au titre de leur licence, il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement s'ils le souhaitent.
- 5) L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique d'un concurrent. Les organisateurs ou le service médical pourront stopper un concurrent qu'il juge en difficulté. Chaque concurrent doit respecter le code du sport et respecter l'éthique contre le dopage (article L230-1 du code du sport)
- 6) La protection sanitaire est assurée par la CFS 89 et les « ambulances auxerroises », seront présents sur l'épreuve.
- 7) En s'acquittant de son dossard, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs du Trail du Chablisien à Beines, ainsi que leurs ayants droits (partenaires, médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles, il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- 8) Des ravitaillements (eau, fruits secs, etc ...) seront proposés sur le parcours et à l'arrivée.
- 9) Pour l'animation enfants, une autorisation parentale doit être fournie aux organisateurs avant ou au

moment du retrait des dossards. Les inscriptions pour les enfants sont gratuites.

- 10) Conformément à l'article L 231-3 du code du sport, l'inscription au Trail ne pourra être validée qu'après fourniture aux organisateurs de la photocopie d'un des documents suivants : pour les licenciés licence FFA athlète compétition, athlète entreprise, athlète running ou pass running, FFT, FF course d'orientation, FF pentathlon moderne, UFOLEP, FSGT, UNSS, à condition que soit mentionné « la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ». Pour les non licenciés, certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an.

L'inscription à la marche ne nécessite pas de certificat médical.

Inscriptions : par internet : www.protiming.fr ou www.bab-auxerre.fr

Inscriptions et retrait des dossards le jour de la course, à partir de 8 h 00, vers la salle des fêtes à Beines.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. [Récompense à chaque participant.](#)

Le prix de l'engagement est de 13 € avant et de 15 € le jour même pour le trail de 23 km. Pour les marcheurs, le prix de l'inscription est de 5 €. Pour le trail de 13 km, le prix est de 10 € avant et 12 € le jour de la course.

Le bulletin d'inscription pourra être renvoyé par correspondance avant le **jeudi 11 mai 2017 minuit** à l'adresse suivante :

Bzou Auxerre Bzou – M. EL BADAoui - 22 rue Hubert Fabureau – 89000 AUXERRE

Chèque à l'ordre de l'association « Bzou Auxerre Bzou »

- 11) Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident

- 12) Remise des récompenses vers la salle des fêtes à Beines

- 13) Un tirage au sort aura lieu parmi les participants du Trail et de la marche. Seuls les concurrents présents au moment du tirage pourront prétendre à leurs lots.

- 14) En s'inscrivant, les concurrents et les parents des enfants coureurs acceptent le présent règlement sans

restriction. Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.

15) Renseignements : 06 13 85 62 53 ou 06 43 49 19 32
par mail : bzou.auxerre@gmail.com / site : www.bab-auxerre.fr